

Arrêté n°2026-007-DSP

Arrêté portant composition de commission d'examen des candidatures

Arrêté de nomination de la commission d'examen des candidatures sur Ecandidat de licence professionnelle Activités juridiques

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L612-3 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 25 septembre 2025 ;
Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;
Vu l'arrêté du Président n°2025-148 relatif à la délégation de pouvoir en matière de nomination des commissions d'examens des vœux (Parcoursup), de commissions des examens de candidatures (Mon Master et Ecandidat) et de jury (BUT) accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. La commission d'examen des candidatures de licence professionnelle Activités juridiques est constituée de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 (pour une entrée en formation à la rentrée 2026) :

Marie Bardet-Thiberge, enseignant-chercheur, présidente
Marie Lafargue, enseignant-chercheur
Annabel Quin, enseignant-chercheur

Article 2. Le Directeur de la Faculté de Droit est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Vannes le 18/02/2026
Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN
le Doyen
A.S. LAMBLIN-GOURDIN

